

MAIRIE DE NARBONNE

ACCOMPAGNATEUR ADMINISTRATIF



C'est quoi ?



L'accompagnateur administratif est un agent de la ville qui apporte son aide à tous ceux qui rencontrent des difficultés pour rédiger des courriers ou pour diverses démarches administratives.

Il facilite aussi la communication avec l'administration, notamment : sécurité sociale, allocations familiales, dossiers médicaux...

Quelles sont ses missions ?

► Constitution de dossiers sociaux

Surendettement

Retraite et complémentaire

Sécurité sociale

CAF (Caisse d'allocations familiales)

MDPH (Maison départementale des personnes handicapées)

Logement / Dalo (Droit au logement opposable)

Naturalisation

Regroupement familial

► Accompagnement administratif institutionnel

Déclaration d'impôts

Aide juridictionnelle

MAIRIE DE NARBONNE

ACCOMPAGNATEUR ADMINISTRATIF



Demande d'acte de naissance (personnes nées en France)
Demande d'acte de naissance (personnes nées à l'étranger, Nantes)
Demande de visa
Prise de rendez-vous en préfecture
Demande de naturalisation
Attestation d'accueil
Recours administratifs divers

Comment ?

Pour tous renseignements :

06 21 86 11 05 ou **06 89 93 57 81** ou **04.68.90.31.38**

Où ?

L'accompagnateur administratif tient des permanences, **sur rendez-vous**, dans les mairies annexes citées ci-dessous :

- **la Maison des services** (Saint-Jean Saint-Pierre)
- **la mairie annexe de Baliste** (quartier Razimbaud)
- **la mairie annexe de Narbonne-Plage** (avenue du théâtre)
- **la maison des Trois Nourrices** (quartier de Bourg)
- **la maison de proximité** (quartier de Réveillon)

Combien ça coûte ?

Cette démarche est gratuite. .